

## Conférence de presse du 17.8.2023

---

# Accord salarial dans l'hôtellerie-restauration : une maigre augmentation de cinq francs

Contrairement à de nombreux autres secteurs, les négociations salariales dans l'hôtellerie-restauration sont terminées et le résultat est décevant : en plus de la compensation de l'inflation, les salaires minimums augmenteront réellement de 5 francs par mois, ce qui équivaut à peine à un café par mois.

Chaque année, les partenaires sociaux de la branche négocient une adaptation des salaires minimums. Du côté des employés, il s'agit de Hotel & Gastro Union ainsi que des syndicats Syna et Unia, et du côté des employeurs de GastroSuisse, HotellerieSuisse et de la Swiss Catering Association.

Le résultat des négociations de cette année est décevant : les salaires minimums dans l'hôtellerie-restauration augmenteront en 2024 conformément au taux d'inflation moyen selon les prévisions du Seco de septembre 2023, avec en plus une augmentation de cinq francs par mois à chaque échelon salarial. Cette augmentation réelle équivaut à peine à un café par mois.

Ainsi, les employeurs continuent à ignorer la situation de la branche et la cause qui est à l'origine de la pénurie de personnel, à savoir le niveau très bas des rémunérations. En effet, les bas salaires alimentent une spirale descendante : ils sont la raison principale, bien qu'elle ne soit pas la seule, pour laquelle les employés quittent le secteur et les jeunes sont de moins en moins attirés par nos métiers. Nous demandons donc une nouvelle fois à GastroSuisse de mettre un terme au blocage des négociations pour une nouvelle convention collective, de s'engager avec nous contre la pénurie de personnel et de mettre enfin en œuvre nos revendications :

- une meilleure formation des employés et des employeurs,
- une gestion du personnel respectueuse de la part des employeurs,
- une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée grâce à des horaires de travail attrayants et des plannings fiables,
- et pour terminer des augmentations salariales à tous les niveaux.

Ces revendications sont déjà soutenues par 16'000 professionnels de la branche qui ont signé notre pétition « Ensemble contre la pénurie de personnel ».

Cependant, il faut aussi mentionner un résultat positif des négociations : le projet commun de formation et de formation continue de notre convention collective de travail initié en 2010 par l'ensemble des partenaires sociaux se poursuit. Il finance actuellement 48 offres de formations spécifiques à la branche comme, par exemple, un brevet ou un diplôme fédéral ou encore un cours de langue et rembourse aux entreprises la majeure partie des coûts salariaux engendrés pour la plupart des cours. C'est une petite lueur d'espoir au terme de négociations décevantes et cela prouve que travailler ensemble pour élaborer le futur de notre branche est plus efficace que de refuser le dialogue.

[Signez maintenant contre la pénurie de personnel ! \(contre-la-penurie-de-personnel.ch\)](http://contre-la-penurie-de-personnel.ch)

**Informations :**

Roger Lang, Responsable du service juridique et de la politique sociale, tél. : 079 418 32 33

[roger.lang@hotelgastrounion.ch](mailto:roger.lang@hotelgastrounion.ch)